Image not found or type unknown

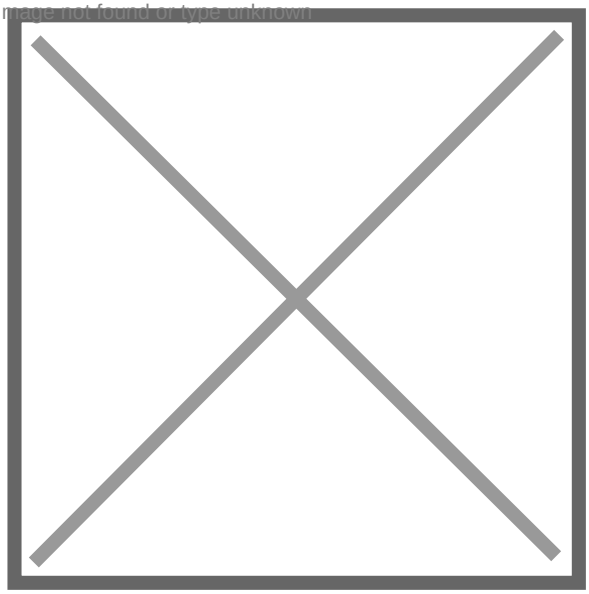

Droit sur la garde des enfants

Par **durand**, le **28/03/2008** à **21:56**

divorcee, j'ai deux enfants,un de 11 ans qui vit avec son pere et un de 7 ans qui vit avec moi(choix de nos enfants). je voudrai savoir si mon ex epoux peut m'enlever la garde de mon enfant car j'ai des horaires tôt le matin et de nuit dans mon nouveau travail.

Par **victime**, le **02/04/2008** à **08:31**

PRENEZ UN CONTRAT AVEC UNE NOURRICE OU SI VOTRE MERE OU UNE PERSONNE PEUT FAIRE UNE ATTESTATION POUR PROUVER QUE VOTRE FILS VA CHEZ QQUN DE TEMPS EN TEMPS,le pere de mes filles a fait cela et ces personnes remplacent leur mere ,le JAF NE DIT RIEN ET TROUVE CELA NORMAL.....TENEZ BON ET NE RENTREZ PAS DANS LE JEU DE VOTRE EX CAR EN CE MOMENT C EST LA MODE DE LA GARDE DES PERES...PRENEZ GARDE;;;

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés